



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 176/2022  
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

### **DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES B14 "ZONES D'ACTIVITÉS CCPL LA" ET B15 "ATELIER RELAIS CCPL LA"**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

#### **Étaient absents ou excusés**

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaill, Gérard Travers.

#### **Étaient représentés**

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Soultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES B14 "ZONES D'ACTIVITÉS CCPL LA"  
ET B15 "ATELIERS RELAIS CCPL LA"

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que le budget annexe B15 "Ateliers Relais CCPL LA" comporte au bilan, sur des comptes d'immobilisations, des terrains viabilisés destinés à être vendus qui devraient figurer sur le budget annexe B14 "Zones d'activités CCPL LA",

Que les terrains viabilisés comprenant l'acquisition des terrains, le coût de la viabilisation (eau assainissement - la voirie) et leur financement seront transférés sur le budget annexe « terrains » et non sur le budget bâtiment par le comptable lors de la dissolution des budgets annexes pour être suivis en comptabilisation de stocks au vu d'un état de répartition établi par l'ordonnateur,

Après avis favorable de la Trésorière,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire doit approuver la dissolution des budgets annexes B14 "Zones d'activités CCPL LA" et B15 "Ateliers Relais CCPL LA".

Article 2

Le conseil communautaire approuve que l'actif, le passif et les résultats des budgets annexes B14 "Zones d'activités CCPL LA" et B15 "Ateliers Relais CCPL LA" soient repris dans les comptes des budgets annexes B03 "Terrains" et B04 "Bâtiments" au terme des opérations de liquidation.

Article 3

Le conseil communautaire autorise le président à signer le procès-verbal de transfert des biens des deux budgets annexes B14 "Zones d'activités CCPL LA" et B15 "Ateliers Relais CCPL LA".

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-176-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22